



## Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, les membres du Conseil d'Administration du CIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 2 avril 2015 par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

<b>Présents</b>	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, HOZÉ Michel, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia, MARIE Bernard, REDON Marcel
<b>Absents excusés</b>	BESOZZI Daniel procuration à HOZÉ Michel
<b>Absents non excusés</b>	

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Compte de gestion 2014**
- 2. Compte administratif 2014**
- 3. Affectation du résultat 2014**
- 4. Budget primitif 2015**
- 5. Trésor Public : conventionnement de recouvrement des produits locaux**
- 6. Admissions en non-valeur**
- 7. Personnel : suppression et création de postes**
- 8. Aides sociales**

#### **POINT 1 : COMPTE DE GESTION 2014**

**DCA N°01/2015**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 ;

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**DCA N°02/2015**

Mme LAPOIRIE Catherine, vice-présidente, est désigné à l'unanimité Présidente de séance pour le point présent.

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par Mr HOSCHAR Jacky, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2014.

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2014,
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **83 165,65 €**,

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	<b>+ 1 681,50</b>
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	<b>+ 81 484,15</b>
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 83 165,65</b>

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	<b>0</b>
Excédent (excédent de financement)	<b>0</b>
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	<b>0</b>
Excédent de financement	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>	<b>0</b>

<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
<b>1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement</b> (au minimum couverture du besoin de financement F)	<b>0</b>
<b>2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002</b> (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	<b>+ 83 165,65</b>

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le Président et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
  - Dépenses : 700 000 €
  - Recettes : 700 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
  - Dépenses : 2 320 €
  - Recettes : 2 320 €

 **Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux :**

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration avoir reçu une demande, de M. VILLIBORD, Trésorier de VIGY, d'effectuer une convention portant sur la chaîne du recouvrement : l'objectif est l'optimisation de cette chaîne qui repose en grande partie sur le renforcement du partenariat ordonnateur-comptable dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à signer tous documents se rapportant à cette convention

 **Admissions en non-valeur :**

Le comptable demande aux membres du Conseil d'Administration du CIAS de la Rive Droite de se prononcer sur l'Admission en Non-Valeurs de ces créances. Certaines sont anciennes et de relativement faible montant. Le montant total des titres qui font l'objet d'une demande d'admission en non-valeurs par le comptable sur le budget principal de la commune s'élève ainsi à 72,61 €, réparties sur pièces.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 72,61 €, sera inscrit à l'article 6541 du budget primitif 2015.

**Motifs de présentation :**

RAR inférieur seuil poursuite	3	Pièces pour	72,61 €
-------------------------------	---	-------------	---------

**Tranches de montant :**

Inférieur strictement à 100	3	Pièces pour	72,61 €
-----------------------------	---	-------------	---------

**Exercices :**

2013	1	Pièces pour	28,65 €
2010	1	Pièces pour	27,00 €
2007	1	Pièces pour	16,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les Admissions en Non-Valeurs présentées pour un montant de 72,61 €,

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

 **Suppression du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 30h / semaine annualisé :**

Le Président propose à l'assemblée :

La suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 30h / semaine annualisé conformément à l'avis du Comité Technique en date du 5 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- **D'adopter** la décision du Président
- **De modifier** ainsi le tableau des effectifs

 **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 32h/semaine annualisé :**

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 32h / semaine annualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **D'adopter** la décision du Président
- **De modifier** ainsi le tableau des effectifs
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

L'agent sera rémunéré au 1er échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Il pourra, au besoin, effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

**🌐 Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe temps complet annualisé :**

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 35h / semaine annualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité:

- **D'adopter** la décision du Président
- **De modifier** ainsi le tableau des effectifs
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

L'agent sera rémunéré au 1er échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Il pourra, au besoin, effectuer des heures supplémentaires.

**POINT 8 : AIDES SOCIALES**

**DCA N°08/2015**

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

La séance est levée à 9h20

**Le Président,**

**Jacky HOSCHAR**

**Affichage fait le 10 avril 2015**

**Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 10 avril 2015**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Signature</b>
<b>HOSCHAR Jacky</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>LAPOIRIE Catherine</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>HOZÉ Michel</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>LALLIER Solange</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>DEKHAR Nadia</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>BESOZZI Daniel</b>	<input type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>	<b>HOZÉ Michel</b>	
<b>BERNARD Marie</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>REDON Marcel</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		